

Procès Fillon. L'Assemblée va demander plus d'un million d'euros de dommages et intérêts



Article rédigé par *Ouest France*, le 20 février 2020

Source [Ouest France] Trois ans après l'affaire des soupçons d'emplois fictifs, qui avait pulvérisé sa campagne présidentielle, l'ancien Premier ministre, sa femme et son ancien suppléant au palais Bourbon comparaissent à partir de lundi, notamment pour « détournement de fonds publics ».

Le chiffrage est très précis : 1 081 219 €. Voilà le montant des dommages et intérêts que l'[Assemblée nationale](#) va demander à [François Fillon](#) et son ancien suppléant Marc Joulaud, [au procès sur les soupçons d'emplois fictifs de Penelope Fillon comme assistante parlementaire](#), qui doit s'ouvrir ce lundi 24 février.

Il s'agit pour le palais Bourbon, qui s'est constitué partie civile, de demander le remboursement des sommes versées au titre de rémunérations, si jamais la juridiction considère que l'emploi est fictif, précise l'avocat Yves Claisse. Dans le détail, l'Assemblée entend réclamer 401 230 € à l'ancien Premier ministre et 679 989 € à son suppléant Marc Joulaud, pour les périodes où l'un et l'autre salariaient Penelope Fillon.

Des sommes précises calculées à partir des salaires nets, indemnités, primes ainsi que des charges sociales salariales et patronales. C'est uniquement au préjudice financier, souligne Yves Claisse. La posture de l'Assemblée nationale est strictement comptable dans ce dossier.

Le procès doit durer jusqu'au 11 mars. Après plus de deux ans d'instruction, les juges d'instruction ont acquis la conviction que Penelope Fillon, 64 ans, a occupé des emplois fictifs d'assistante parlementaire auprès de son mari député et de son suppléant. Ce que les prévenus contestent.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)